

Désignation de l'entreprise		SELARL PHARMACIE BAZARD		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		52 Rue de Nancy 54630 RICHARDMENIL		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		8 4 8 5 1 3 8 0 0 0 0 0 1 3		Néant		*	
				Exercice N clos le,		31/03/2024	
				Brut		Amortissements, provisions	
				1		2	
						Net	
						3	
Capital souscrit non appelé		(I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH	1 240 000	AI		1 240 000
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP	36 820	AQ	13 159	23 660
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	20 887	AS	10 362	10 524
		Autres immobilisations corporelles	AT	35 592	AU	13 623	21 968
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX	4 527	AY		4 527
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	1 080	CV		1 080
		Créances rattachées à des participations	BB	78 050	BC		78 050
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
Autres immobilisations financières*		BH	7 702	BI		7 702	
TOTAL (II)		BJ	1 424 659	BK	37 146	1 387 513	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	187 750	BU		187 750
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	88 637	BY		88 637
		Autres créances (3)	BZ	19 846	CA		19 846
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD		CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	179 061	CG		179 061	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	3 096	CI		3 096	
	TOTAL (III)	CJ	478 391	CK		478 391	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler	CW					
	Primes de remboursement des obligations	CM					
	Ecart de conversion actif*	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1 903 051	1A	37 146	1 865 904	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an		CR	
CP							
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SELARL PHARMACIE BAZARD			Néant ☐ *	
			Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 100 000)		DA	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC	
	Réserve légale (3)		DD	10 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG	
	Report à nouveau		DH	513 104
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	152 661
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées *		DK	
	TOTAL (I)		DL	775 766
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	
	Provisions pour charges		DQ	
	TOTAL (III)		DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	665 758
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	101 889
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	271 697
	Dettes fiscales et sociales		DY	50 745
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
	Autres dettes		EA	47
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	
TOTAL (IV)		EC	1 090 138	
Ecart de conversion passif* (V)		ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	1 865 904	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
			1D	
			1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	518 351
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

PHARMACIE BAZARD
Société d'exercice libéral à responsabilité limitée
de pharmaciens d'officine
au capital de 100 000 euros
Siège social : 62 Rue de NANCY
54630 RICHARDMENIL
848 513 800 RCS NANCY

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 26 JUILLET 2024

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 MARS 2024

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de 152 661,47 euros de l'exercice clos le **31 mars 2024** de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	152 661,47 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	513 104,80 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	665 766,27 euros
A titre de dividendes aux associés	20 000,00 euros
Soit 2,00 euros par part	
Le solde	645 766,27 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 645 766,27 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le **31 mars 2024** éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 20 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale décide d'approuver la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 mars 2021 :

Néant

Exercice clos le 31 mars 2022 :

25 000,00 euros, soit 2,50 euros par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 25 000,00 euros

Exercice clos le 31 mars 2023 :

20 000,00 euros, soit 2,00 euros par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 20 000,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 26 juillet 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

Isabelle BAZARD

Gérante



Olivier BAZARD

Gérant



Règles et méthodes comptables

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

Désignation de la société : **SELARL PHARMACIE BAZARD**

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le **31/03/2024** , dont le total est de **1 865 905 euros** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un **bénéfice de 152 661 euros**.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2023 au 31/03/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 08/07/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

**YZICO**

conseil & expertise

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds Commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les frais de transport et autres coûts directement attribuables au coût de revient des marchandises.

Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	1 240 000			1 240 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	1 240 000			1 240 000
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	36 820			36 820
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	20 887			20 887
- Installations générales, agencements aménagements divers	13 346	15 081		28 427
- Matériel de transport	4 166			4 166
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 000			3 000
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes		4 528		4 528
Immobilisations corporelles	78 219	19 608		97 827
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	900	78 230		79 130
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	12 102		4 400	7 702
Immobilisations financières	13 002	78 230	4 400	86 832
ACTIF IMMOBILISE	1 331 221	97 838	4 400	1 424 659

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		19 608	78 230	97 838
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		19 608	78 230	97 838
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			4 400	4 400
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice			4 400	4 400

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/03/2024
Éléments achetés	1 240 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	1 240 000

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	10 711	2 449		13 160
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 985	2 377		10 363
- Installations générales, agencements aménagements divers	7 707	1 190		8 897
- Matériel de transport	893	833		1 727
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 000			3 000
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	30 297	6 849		37 146
ACTIF IMMOBILISE	30 297	6 849		37 146

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CCA LOYER MOBILIER	596		
CCA MAINTENANCE	462		
CCA COTISATIONS	1 297		
CCA MÉDECINE DU TRAVAIL	341		
COTISATIONS TNS D AVANCE	400		
Total	3 096		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	273 378		273 378
Ventes de marchandises	2 135 222		2 135 222
Produits des activités annexes	40 613		40 613
TOTAL	2 449 213		2 449 213